

**Ambassadeur Tim Martin**  
Ambassade canadienne en Colombie,  
Apartado Aéreo 110067  
Bogotá, Colombie  
(011 57 1) 657 9912  
bgota-td@international.gc.ca

**Objet: Détention et persécutions judiciaires de quatre syndicalistes colombiens ayant témoigné contre la Pacific Rubiales Energy au Tribunal populaire colombien contre les politiques extractives en juillet dernier**

M. Martin,

Les organisations signataires ci-dessous dénoncent le traitement judiciaire réservé par les autorités colombiennes à quatre syndicalistes colombiens affiliés à l'Union Sindical Obrera – USO. Ces syndicalistes ont participé à des actions de mobilisation et témoigné contre les agissements de la société canadienne Pacific Rubiales Energy en Colombie, société qui selon eux ne respecte ni le droit au travail, ni la liberté d'association. Ils sont donc poursuivis pour avoir défendu leurs droits.

Dans le cadre des accords intervenus entre le Canada et la Colombie, notamment l'Accord de libre-échange, nos organisations demandent au gouvernement canadien d'assumer la responsabilité de s'assurer du respect des conventions internationales qui prévoient explicitement la protection des principes et des droits reconnus par l'OIT, tels que la liberté d'association et le droit de négociation collective.

**Rappel des faits**

Le 4 décembre 2013, Campo Elias Ortiz, un ex-travailleur d'une entreprise sous-traitante de Pacific Rubiales Energy, José Dilio, Dario Cardenas, et Hector Sanchez, leaders communautaires de la région de Rubiales, ont été arrêtés. Ces syndicalistes ont été des témoins-clés lors du Tribunal populaire sur les politiques extractives en Colombie qui a eu lieu l'été dernier et lors duquel une délégation d'organisations sociales et syndicales canadiennes a participé.

José Dilio est également l'un des témoins dans l'enquête qui a suivi les nombreuses plaintes de l'USO à l'encontre de Pacific Rubiales Energy pour

violation du droit du travail et du droit de libre association. La dernière plainte a été déposée en mai 2013 et Campo Elias Ortiz s'en était fait le porte-parole, notamment auprès des médias canadiens.

Quant à Hector Sanchez, il a fait l'objet de plusieurs actions de solidarité consécutives aux menaces de mort contre lui et sa famille. Ces menaces ont été proférées avant et après l'audience du Tribunal populaire qui s'est tenue à Puerto Gaitán le 13 juillet 2013.

Lors de ce Tribunal, un jugement populaire a été rendu contre la multinationale canadienne. Il y avait notamment été démontré que les travailleurs ne pouvaient s'affilier au syndicat de leur choix tout en continuant à travailler pour la pétrolière. Non seulement les travailleurs affiliés au syndicat pétrolier national font face à des menaces et à de l'intimidation, mais l'un d'entre eux, Milton Riveras, a été assassiné en décembre 2012. Nous avons d'ailleurs déjà communiqué avec vous à ce sujet.

Ces syndicalistes sont des témoins clés de l'enquête judiciaire menée contre la compagnie Pacific Rubiales pour violation au droit d'association. Ils font face à des chefs d'accusation « d'obstruction de la voie publique », « violations au droit du travail », « menaces », « association de malfaiteurs » et « séquestration aggravée ». Ces deux dernières accusations, passibles de 40 à 60 ans d'emprisonnement, sont basées sur le fait que la ligne de piquetage tenue à l'entrée du champ pétrolier empêchait l'entrée ou la sortie. Il s'agit d'accusations graves qui ne seront peut-être pas retenues au procès, mais qui ont pour conséquence immédiate d'empêcher la libération conditionnelle des accusés dans l'attente de leur procès, une pratique qui vise clairement à réprimer la contestation sociale et à laquelle l'État colombien utilise fréquemment.

### **Ce que nous demandons à l'ambassade canadienne**

L'ambassade canadienne en Colombie n'est pas sans connaître les plaintes formulées à l'encontre de cette entreprise. Ces plaintes ont d'ailleurs été rappelées dans le cadre de l'accord auxiliaire dans le domaine du travail annexé à l'ALECC.

1. Afin d'éviter que d'autres agressions à l'encontre d'ouvriers syndiqués ne se produisent, nous croyons que l'ambassade canadienne doit assurer un rôle de médiation dans le dialogue entre l'USO et PRE. Nous croyons que ce rôle entre dans le cadre naturel du suivi de l'entente ayant été signée

en sa présence le 30 septembre 2011 entre le gouvernement national, l'USO et PRE, entente qui selon l'USO n'a pas été respectée.

Nous croyons que l'apport de l'ambassade canadienne avait été crucial à l'époque pour l'établissement d'un dialogue et que la reprise de ce rôle ne pourrait qu'être bénéfique aux deux parties.

2. Pour nos organisations, il est du devoir de l'État canadien de s'assurer que les entreprises canadiennes à l'étranger respectent les droits des travailleurs, les accords internationaux et qu'elles se soumettent aux lois internationales et nationales. À notre avis, il doit enquêter sur les nombreux cas d'abus et, éventuellement, imposer des sanctions aux entreprises impliquées.

Nous vous demandons donc d'agir auprès du gouvernement canadien ainsi qu'auprès de la multinationale canadienne Pacific Rubiales Energy afin que cessent ces pratiques.

3. Notre démarche à votre endroit n'a pas pour but d'exonérer l'État colombien de ses responsabilités. Nous interviendrons nous-même auprès des autorités colombiennes pour demander la libération des prisonniers afin qu'elles leur accordent un procès juste et que cesse la persécution des militants de l'Union syndicale ouvrière (USO). Nous vous demandons de faire de même.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de notre parfaite considération.

**Coalition sur les impacts socio-environnementaux des transnationales en Amérique Latine (QUISETAL):**

- [L'Entraide missionnaire](#)
- [Projet Accompagnement Solidarité Colombie](#)
- [Projet Accompagnement Québec-Guatemala](#)
- [Comité pour les droits humains en Amérique latine](#)
- [Comité pour la justice sociale](#)
- Groupe de recherche d'Isabel Orellana  
[http://www.unites.uqam.ca/ERE-UQAM/acteurs/isabel\\_orellana.html](http://www.unites.uqam.ca/ERE-UQAM/acteurs/isabel_orellana.html)  
– Université UQAM
- Groupe de recherche sur l'industrie minière canadienne en Amérique latine [MICLA](#) – McGill University

**Centre de solidarité Ouvrière ( CISO ) :**

[Centrale des syndicats du Québec \(CSQ\)](#)

[Confédération des syndicats nationaux \(CSN\)](#)

[Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec \(FIQ\)](#)

[Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec \(FTQ\)](#)

[Syndicat de la fonction publique du Québec \(SFPQ\)](#)

[Alliance de la fonction publique du Canada, région du Québec](#)

[Alliance des professeures et professeurs de Montréal](#)

[Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux](#)

[Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec](#)

[Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec, région de Montréal](#)

[Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale, section locale 869](#)

[Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches \(CSN\)](#)

[Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie \(CSN\)](#)

[Conseil central du Montréal métropolitain \(CSN\)](#)

[Conseil régional Montréal métropolitain \(FTQ\)](#)

[Conseil régional Québec-Chaudière-Appalaches \(FTQ\)](#)

[Conseil régional Saguenay – Lac-Saint-Jean \(FTQ\)](#)

[Fédération des enseignantes et enseignants de Cégep](#)

[Fédération des professionnelles](#)

[Fédération des syndicats de l'enseignement](#)

[Fédération du personnel de soutien scolaire](#)

[Fédération du personnel du loisir, de la culture et du communautaire](#)

[Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec](#)

[FTQ-Construction](#)

[Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3665](#)

[Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4713](#)

[Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 8284](#)  
[Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier, région du Québec](#)  
[Syndicat de l'enseignement de Champlain](#)  
[Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'île](#)  
[Syndicat de l'enseignement de la région de Drummondville](#)  
[Syndicat de l'enseignement de la région de la région de la Mitis](#)  
[Syndicat de l'enseignement de la région de Laval](#)  
[Syndicat de l'enseignement de la région de Québec](#)  
[Syndicat de l'enseignement de la région des Moulins](#)  
[Syndicat de l'enseignement de la région du Fer](#)  
[Syndicat de l'enseignement de la Seigneurie-des-Mille-Iles](#)  
[Syndicat de l'enseignement de l'Estrie](#)  
[Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal](#)  
[Syndicat de l'enseignement de l'Ungava et de l'Abitibi-Témiscamingue](#)  
[Syndicat de l'enseignement des Deux Rives](#)  
[Syndicat de l'enseignement des Vieilles Forges](#)  
[Syndicat de l'enseignement de Val Maskà](#)  
[Syndicat de l'enseignement du Grand-Portage](#)  
[Syndicat de l'enseignement du Lanaudière](#)  
[Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec](#)  
[Syndicat des conseillères et conseillers de la CSQ](#)  
[Syndicat des employé\(e\)s de l'École de technologie supérieure](#)  
[Syndicat des employé-e-s de métiers d'Hydro-Québec, section locale 1500](#)  
[Syndicat des employés de l'Université de Montréal](#)  
[Syndicat des employées et employés de Développement et Paix](#)  
[Syndicat des employées et employés de l'UQAM](#)  
[Syndicat des employées et employés de syndicats et des organismes collectifs du Québec](#)  
[Syndicat des employées et employés professionnelles et de bureau, section locale 434](#)

Syndicat des employées et employés professionnelles et de bureau, section locale 463

[Syndicat des employées et employés professionnelles et de bureau, section locale 574](#)

[Syndicat des employées et employés professionnelles et de bureau, section locale 579](#)

Syndicat des enseignants du Cégep Champlain de Lennoxville

[Syndicat des enseignants et enseignantes du Cégep Bois-de-Boulogne](#)

[Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep de Drummondville](#)

[Syndicat des enseignants et enseignantes du Cégep de Matane](#)

[Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep de Victoriaville](#)

[Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal](#)

[Syndicat des intervenantes et intervenants de la santé du Nord-Est Québécois](#)

[Syndicat des Métallos](#)

[Syndicat des Métallos, section locale 5778](#)

Syndicat des Métallos, section locale 6833

[Syndicat des professeurs du Cégep de Ste-Foy](#)

[Syndicat des professeurs du Collège Édouard-Montpetit](#)

Syndicat des professeurs du Collège Gérard-Godin

Syndicat des professionnelles en soins de l'Estrie

[Syndicat des technicien-nes et des professionnel-les de la santé et des services sociaux du Québec](#)

[Syndicat des spécialistes et professionnels d'Hydro-Québec, section locale 4250](#)

[Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, région du Québec](#)

[Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières](#)

[Syndicat du personnel enseignant du Collège de Sherbrooke](#)

[Syndicat interprofessionnel de la santé de l'IUCPQ](#)

[Syndicat national de l'automobile, de l'aérospatiale, du transport et des autres travailleurs et travailleuses du Canada, région du Québec](#)

[Syndicat national de l'automobile, de l'aérospatiale, du transport et des autres travailleurs et travailleuses du Canada, section locale 62](#)

Syndicat national de l'automobile, de l'aérospatiale, du transport et des autres travailleurs et travailleuses du Canada, section locale 510

Syndicat national de l'automobile, de l'aérospatiale, du transport et des autres travailleurs et travailleuses du Canada, section locale 911

Syndicat des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce, section locale 501

Vanier College Teachers 'Association